



## Assemblée générale

Distr. générale  
28 février 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-sixième session

Point 156 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti,  
de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti  
et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti**

## **Rapport final sur l'exécution du budget de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent document contient le rapport final sur l'exécution du budget de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITMUH) et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH).

Le rapport contient des informations sur les remboursements aux gouvernements fournisseurs de contingents, les dépenses, la situation de trésorerie et les contributions non acquittées.

Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont décrites au paragraphe 1 du rapport.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu .....	1	3
II. Introduction .....	2–8	3
III. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale .....		5
IV. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents .....	9–10	5
V. Matériel appartenant aux contingents .....	11–13	6
VI. Rapport sur l'exécution du budget .....	14–22	6

## I. Aperçu

Tableau 1  
**Aperçu de l'exécution du budget**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses enregistrées dans les rapports sur l'exécution du budget</i>	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Écart</i>
Montant des ressources nécessaires	118 743,6	114 907,6	(3 836,0)
Recettes provenant des contributions du personnel	(5 045,7)	(5 045,7)	–
Montant net des ressources nécessaires	113 697,9	109 861,9	(3 836,0)

1. Pour les raisons exposées en détail aux paragraphes 14 à 22 ci-après, l'Assemblée générale devrait prendre la décision suivante en ce qui concerne la MANUH, la MITNUH et la MIPONUH : **décider de suspendre temporairement les dispositions des articles 4.3, 4.4 et 5.2 d) du règlement financier en ce qui concerne l'excédent restant de 4 000 200 dollars (montant net : 3 978 900 dollars), étant donné le déficit de trésorerie du compte spécial des missions.**

## II. Introduction

### **Établissement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti**

2. Par sa résolution 1063 (1996) du 28 juin 1996, le Conseil de sécurité a créé la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH). Le mandat de la Mission, dont les effectifs autorisés comprenaient 600 soldats et 300 policiers civils, consistait à : a) aider le Gouvernement haïtien à améliorer les compétences professionnelles de la Police nationale; b) aider le Gouvernement haïtien à maintenir le climat de sécurité et de stabilité propice au succès des efforts en cours pour créer et former une force de police nationale efficace; et c) appuyer le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général dans la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour promouvoir le renforcement des institutions, la réconciliation nationale et le relèvement économique en Haïti.

3. Les effectifs mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus ont été augmenté de 800 soldats grâce à un financement du Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités de la MANUH. Le mandat de la Mission d'appui a pris fin le 31 juillet 1997.

4. Par sa résolution 1123 (1997) du 30 juillet 1997, le Conseil a créé la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) pour une unique période de quatre mois échéant le 30 novembre 1997. Dans la même résolution, il a décidé que la MITNUH serait chargée de déployer comme il convient tous les éléments et moyens matériels de la MANUH restant en Haïti jusqu'à leur retrait. La MITNUH

avait pour mandat d'aider le Gouvernement haïtien en fournissant un appui et une assistance à la professionnalisation de la Police nationale haïtienne. Les effectifs autorisés de la MITNUH comprenaient 50 militaires et 250 policiers. La composante police civile de 250 éléments a centré ses activités sur la formation de trois des unités spécialisées de la Police nationale. Les 50 militaires constituaient une unité visant à assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies chargé d'appliquer le mandat.

5. Outre le personnel couvert par le budget de la MITNUH indiqué dans le paragraphe 4 ci-dessus, 1 145 membres de contingents ont été fournis grâce au Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti.

6. Dans sa résolution 1141 (1997) du 28 novembre 1997, le Conseil de sécurité a créé la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) et a décidé que celle-ci assumerait la responsabilité du personnel de la MITNUH et des biens appartenant à l'ONU dont elle aurait besoin pour s'acquitter de son mandat. La MIPONUH avait pour mandat de continuer à aider le Gouvernement haïtien en fournissant un appui et une assistance pour la professionnalisation de la Police nationale haïtienne. La MIPONUH devait superviser l'assistance technique à la Police nationale haïtienne financée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et coopérer étroitement avec la Mission civile conjointe de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains (MICIVIH). La MIPONUH avait des effectifs autorisés de 300 membres de la police civile, y compris une unité d'intervention rapide de 90 membres avec son propre groupe d'appui de 50 personnes. La police civile devait mettre l'accent en particulier sur l'assistance au niveau des superviseurs et sur la formation d'unités spécialisées de la force de police nationale et continuerait, périodiquement et dans certains domaines, à suivre les résultats de la Police nationale haïtienne, à orienter les agents dans leurs fonctions quotidiennes et à maintenir une coordination étroite avec les conseillers techniques auprès de la Police nationale haïtienne dont les services sont financés par le PNUD. Le mandat de la MIPONUH a pris fin le 15 mars 2000.

7. Dans sa résolution 52/246 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a décidé de continuer à utiliser le compte spécial de la MANUH, créé conformément à la résolution 51/15 A de l'Assemblée générale en date du 4 novembre 1996, pour la MITNUH et la MIPONUH.

### **Liquidation des missions**

8. Les activités de liquidation, y compris la liquidation des avoirs, ont été exécutées au cours de la période allant du 16 mars au 30 septembre 2000. Dans sa résolution 55/269 du 14 juin 2001, l'Assemblée générale a autorisé un crédit d'un montant brut de 164 200 dollars (montant net : 142 900 dollars) provenant des ressources fournies pour la période prenant fin le 30 juin 2000 afin de couvrir les coûts de l'achèvement des activités de liquidation au Siège. Le rapport sur la liquidation définitive des avoirs de la MANUH/MITNUH/MIPONUH figure dans le document A/55/667 daté du 4 décembre 2000.

### III. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

Tableau 2  
**Contributions volontaires**  
 (En dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>
Canada	Matériel d'assainissement	<sup>a</sup>
Chypre	Espèces	1 031
États-Unis d'Amérique	Exploitation d'hélicoptères	4 765 400

<sup>a</sup> Valeur non quantifiée.

Tableau 3  
**Fonds d'affectation spéciale**  
 (En dollars des États-Unis)

	<i>Montants reçus</i>	<i>Dépenses</i>
<b>Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti</b>		
Du 31 juillet 1996 au 31 juillet 1997	31 882 902	24 881 253
<b>Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti</b>		
Du 29 août 1997 au 30 novembre 1997	9 298 700	9 225 155
<b>Total</b>	<b>41 181 602</b>	<b>34 106 408</b>

### IV. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents

#### Gouvernements fournissant des contingents

9. Les Gouvernements du Bangladesh, du Canada, du Pakistan et de la Trinité-et-Tobago ont fourni des contingents à la MANUH. Les Gouvernements canadien et pakistanais ont fourni des contingents à la MITNUH. Une unité constituée de police a été fournie à la MIPONUH par le Gouvernement argentin.

#### État des remboursements

10. Les dépenses afférentes aux contingents et à l'unité constituée de police ont été entièrement remboursées.

## **V. Matériel appartenant aux contingents**

### **Méthode de remboursement**

11. Au paragraphe 4 de la section I de sa résolution 51/218 E du 17 juin 1997, l'Assemblée générale a réaffirmé que, pour les missions ayant démarré avant le 1er juillet 1996, les pays avaient la possibilité de choisir la nouvelle méthode de remboursement ou l'ancienne. Sur les quatre gouvernements qui ont fourni du matériel appartenant aux contingents à la MANUH, deux ont choisi d'être remboursés selon l'ancienne méthode et deux selon la nouvelle.

12. Les deux gouvernements qui ont fourni du matériel appartenant aux contingents à la MIPONUH ont choisi la nouvelle méthode de remboursement.

### **État des remboursements**

13. Les montants afférents aux coûts d'usage ont été entièrement remboursés. En outre, un montant de 400 000 dollars au titre d'engagements non réglés a été conservé dans le compte spécial de la MANUH/MITNUH/MIPONUH pour répondre éventuellement à toute demande de remboursement en cas de perte de matériel appartenant aux contingents.

## **VI. Rapport sur l'exécution du budget**

14. Des crédits totaux d'un montant brut de 133 034 216 dollars (montant net : 126 944 616 dollars) ont été ouverts par l'Assemblée générale pour les dépenses de fonctionnement de la MANUH, de la MITNUH et de la MIPONUH.

15. Des dépenses d'un montant brut de 118 743 600 dollars (montant net : 113 697 900 dollars), à l'exclusion des contributions volontaires en nature budgétisées d'un montant de 4 765 400 dollars, ont été enregistrées dans les rapports sur l'exécution du budget datés du 1er avril 1998 (A/52/854), 23 décembre 1998 (A/53/769), 16 février 2000 (A/54/757) et 30 janvier 2001 (A/55/753), ce qui laisse un solde inutilisé d'un montant brut de 14 290 616 dollars (montant net : 13 246 716 dollars). Des décisions ont été prises par l'Assemblée générale concernant le traitement de tous les soldes inutilisés enregistrés, y compris la conservation d'un montant brut de 164 200 dollars (montant net : 142 900 dollars) provenant des ressources fournies pour la période prenant fin le 30 juin 2000, afin de couvrir le coût de l'achèvement des opérations de liquidation au Siège.

16. Des soldes inutilisés supplémentaires d'un montant total de 3 836 000 dollars ont été enregistrés à la suite de la suppression d'engagements de dépenses (4 118 000 dollars), compensée en partie par des dépenses supplémentaires de 282 000 dollars pour les ajustements relatifs à la période précédente (225 000 dollars) et le coût des activités de liquidation pendant la période prenant fin le 30 juin 2000 (57 000 dollars).

17. Comme on peut le voir dans le tableau 4 ci-après, au 31 décembre 2001, le solde des crédits ouverts s'élevait à un montant brut de 4 000 200 dollars (montant net : 3 978 900 dollars).

Tableau 4  
**Récapitulation des ressources au 31 décembre 2001**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
1. Crédits ouverts	133 034 216	126 944 616
2. Dépenses	114 907 600	109 861 900
<b>Total, 1-2</b>	<b>18 126 616</b>	<b>17 082 716</b>
3. Crédits en faveur d'États Membres	14 126 416	13 103 816
<b>4. Solde des crédits ouverts</b>	<b>4 000 200</b>	<b>3 978 900</b>

18. Au 31 décembre 2001, il y avait des engagements non réglés s'élevant à 18,5 millions de dollars qui ne pouvaient pas être payés étant donné le déficit de trésorerie du compte spécial de la MANUH/MITNUH/MIPONUH. La situation de trésorerie concernant les montants dus est indiquée dans le tableau 5 ci-après.

Tableau 5  
**Situation financière au 31 décembre 2001**

(En dollars des États-Unis)

Solde de trésorerie . . . . .	9 801 000
Besoins de trésorerie . . . . .	
Engagements non réglés . . . . .	926 000
Sommes à payer sur les comptes . . . . .	515 000
Soldes interfonds à payer . . . . .	16 900 000
Autres engagements . . . . .	191 000
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>18 532 000</b>
Déficit de fonctionnement . . . . .	(8 731 000)

19. Le déficit de trésorerie mentionné au paragraphe 18 ci-dessus est dû principalement aux quotes-parts non acquittées. Un règlement interfonds a ensuite été effectué entre le compte spécial de la MANUH/MITNUH/MIPONUH et le compte spécial de la MINUH. Ce règlement a permis de réduire de 7,5 millions de dollars le déficit de trésorerie et le solde interfonds à payer, mais il n'a pas eu d'incidence sur le déficit de fonctionnement des missions.

20. L'état des quotes-parts non acquittées est indiqué au tableau 6 ci-après.

Tableau 6  
**État des quotes-parts non acquittées au 31 décembre 2001**

(En dollars des États-Unis)

Quotes-parts non acquittées	19 804 514
-----------------------------	------------

21. Toutes les ressources de trésorerie qui ont été enregistrées dans le compte spécial de la MANUH/MITNUH/MIPONUH, y compris les intérêts, les recettes diverses et les contributions volontaires en espèces, ont été utilisées pour satisfaire les besoins opérationnels des missions. On trouvera pour information une récapitulation des autres sources de revenu dans le tableau 7 ci-après.

Tableau 7

**Autres sources de revenus au 31 décembre 2001**

(En dollars des États-Unis)

---

Contributions volontaires en espèces	1 031
Intérêts	3 344 000
Recettes diverses	3 912 000

---

22. Étant donné le déficit de trésorerie du compte spécial de la MANUH/MITNUH/MIPONUH, il est demandé à l'Assemblée générale d'autoriser la suspension temporaire de l'application des dispositions des articles 4.3, 4.4 et 5.2 d) du règlement financier en ce qui concerne l'excédent restant d'un montant brut de 4 000 200 dollars (montant net : 3 978 900 dollars).